

# **MAIRIE DE BEAUFORT** **SAVOIE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010**

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 22 janvier 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 janvier 2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes et M. CRESSENS Annick, DOIX Dominique, BLANC Marie-Claude, PERRIER Paul, VERNAZ André, SEVESSAND Guy, BOCHET Thierry, MALOD Bertrand, , GERARD Monique, BOCHET Nicolas, TOMASINI Annie, LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle, CROISET Yann, BLANC Jean-Pierre, MURAT Louis, COMBAZ-DEVILLE Pascal, ROBERT Jacques, PHILIPPE Jean-Pierre.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. DOIX Thierry par M. BOCHET Thierry

**ABSENT NON REPRESENTE** : M. Pascal COMBAZ DEVILLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Yann CROISET

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.***

### **PRESENTATION DE LA DEMARCHE « BEAUFORTAIN TERRITOIRE ACCUEILLANT »**

Le Conseil entend la présentation, par M. Pascal MEUNIER de Confluences, de la démarche Beaufortain Territoire Accueillant. Ce contrat, élaboré avec le partenariat du Département, de la Région Rhône-Alpes, de Handicap Altitude, de l'Agence Touristique Départementale et de la MITRA (Mission d'Ingénierie Touristique Rhône Alpes) permettra à l'échelle du canton de Beaufort de financer des projets ou actions permettant d'améliorer l'accessibilité des hébergements, des espaces publics. L'audit a été réalisé sur 25 sites du canton dont notamment, la poche d'accessibilité du centre bourg, les églises, la base de loisirs de Marcôt, la coopérative laitière... La durée du contrat est de 3 ans et son financement est assuré par la Région (800 M€) et le Département (400 M€). Il conviendra de recenser les projets susceptibles d'entrer dans ce cadre en plus de ceux déjà audités.

En parallèle, un audit des bâtiments publics sera réalisé par un chargé de mission d'Arlysère. Le Conseil propose à Monique GERARD d'assurer le rôle de référent sur la Commune pour ce dossier.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal fixe les subventions à verser aux Clubs, Associations et Ecoles pour l'année 2010, d'un montant total de 649 985 € et autorise le versement d'un premier acompte (50 %) à l'Office de Tourisme, au Ski-Club, au Comité d'Organisation de la Pierra Menta et aux écoles. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme d'Arêches-Beaufort pour une durée de 3 ans.

Le Conseil décide également d'apporter un soutien financier exceptionnel à hauteur de 2 000 € en faveur des populations d'HAITI, victime d'une catastrophe naturelle en ce début d'année.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

### ***André VERNAZ sort de la salle***

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un terrain situé à la Frasse.

### ***Bertrand MALOD rejoint l'Assemblée.***

## **AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE REDEVANCE SEMAB**

Le contrat confiant l'affermage des remontées mécaniques à la SEMAB prévoit le calcul annuel de la redevance que cette Société devra reverser à la Collectivité. Suite à la présentation du budget primitif 2010 de la Société et compte tenu, d'une part des montants des travaux réalisés et d'autre part, de la non-réalisation des 500 lits touristiques prévus lors de l'élaboration du contrat d'affermage, il est décidé de ramener la redevance à 679 716 € au lieu des 779 716 € calculés sur la base du seul amortissement technique (compris les travaux de restructuration du domaine skiable réalisés en 2008 et 2009).

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 6 (une abstention).

Par ailleurs, compte tenu de la situation de la SEMAB et des éléments de son budget prévisionnel 2010, la question d'une participation financière exceptionnelle, en application de l'article 26.1 du contrat d'affermage, devra être traitée dans le cadre du budget 2010 de la collectivité. Le montage financier de cette opération doit être évalué d'ici le vote des budgets de la commune (attribution d'une subvention d'équilibre ou nouvelle prise de participation au capital de la SEM).

Un débat portant notamment sur l'urgence de réaliser les programmes de lits marchands et l'opportunité d'avoir réalisé les investissements de restructuration du domaine skiable qui pèsent lourdement sur le montant de la redevance s'engage (Jacques ROBERT, Christelle LANDAIS CHAUCHAIX, Guy SEVESSAND, André VERNAZ, Jean Pierre PHILIPPE y prennent part). Christelle LANDAIS CHAUCHAIX souhaite par ailleurs que des contraintes soient imposées à la SEMAB en matière de commercialisation.

## **INFORMATION SUR DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil prend connaissance de la note de présentation concernant la Directive Territoriale d'Aménagement. Les principales orientations du projet pénalisent très fortement les stations de montagnes des Alpes du Nord et n'intègrent pas de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Ce projet préconise une urbanisation strictement encadrée et limitée d'équipement marchand ou non, de toutes constructions et équipements touristiques nouveaux.

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter la motion préparée par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne relative à cette Directive et demandant le retrait de ce projet dans sa version rédactionnelle en date du 15 juin 2009.

## **FIXATION NOUVEAU TARIF CONCESSIONS CIMETIERES**

Aujourd'hui, les concessions et les cases du columbarium des cimetières de Beaufort sont en vente uniquement pour des durées de 30 et 50 ans. Des administrés étant demandeurs d'une période plus courte, il est proposé de fixer la vente, pour une durée de 15 ans, aux tarifs de 45 € le m<sup>2</sup> la concession et 495 € la case du columbarium.

Le Conseil accepte cette proposition. Une réflexion globale sur la gestion des cimetières est à engager.

## **DEPASSEMENT CONTINGENT HEURES PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal autorise, si les conditions météorologiques le nécessitent et dans le respect de la législation, le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les Agents Municipaux et ce durant les mois de Décembre 2009 à Avril 2010.

## **ENGAGEMENT MARCHE GENIE-CIVIL ET VOIRIE**

Les marchés fractionnés à bons de commande pour les travaux de génie-civil et de voirie étant arrivés à leur terme, il est nécessaire de relancer les consultations des entreprises, avant le vote du budget qui interviendra le mois prochain.

Le Conseil autorise Mme le Maire à lancer les appels d'offres correspondants.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR MATERIEL DE DENEIGEMENT**

La Commune prévoit cette année l'acquisition d'équipements pour le tracteur de déneigement Superbaby, le porte-outil AEBI KT 65 et pour la future chargeuse susceptible d'être achetée en remplacement du Babycrab.

Le Conseil décide de solliciter une subvention du Département pour l'achat de ce matériel dont le montant est estimé à 26 500 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJETS AGRICOLES**

Le Conseil sollicite, dans le cadre des Plans Pastoraux Territoriaux, une subvention auprès du Syndicat Intercommunal Arlysère, l'Europe, le Conseil Général et la Région Rhône-Alpes pour des travaux à réaliser sur les alpages (amélioration des logements, alimentation en eau des chalets de Rognoux et des Arolles, desserte interne des alpages, signalétique et création d'un fossé à la carrière de Roselend).

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'Assemblée est informée :

- des conclusions de la réunion avec Madame CONCA, Sous-Préfet d'Albertville et les services de l'Etat au sujet du dossier de défrichement des Combettes. La Commission environnement se doit de travailler sur l'opportunité de créer sur la commune une zone NATURA 2000.
- du calendrier de préparation budgétaire (commission travaux le 3 février 2010, commission finances le 10 février, vote des budgets le 19 février 2010).
- des inquiétudes concernant la faisabilité des projets de résidence de tourisme suite à la décision du Conseil Constitutionnel au sujet des contraintes d'accessibilité aux personnes handicapées.
- Du bilan d'activité d'Arlysère : élaboration du Document d'Orientation Général du SCOT, dossier transport en commun, dossier habitat (Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat en lien avec programme de rénovation thermique), contrat station de développement durable, numérisation des cadastres, formation des élus en matière d'informatique.

- Des inquiétudes concernant l'organisation locale de l'O.N.F, dans la perspective du prochain départ en retraite de l'agent forestier (Alexandre CARETTA) compte tenu du fait que son remplacement ne semble pas être assuré. Madame le Maire adressera un courrier à l'ONF.
- De la situation du dossier de vente des alpages de la commune (expertise en cours sur deux alpages).

**Le Maire,**

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
19 FEVRIER 2010 A 20 H 00**